

Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin
de liaison
des
organismes
de la
forêt privée

N° 33 Été 2015

Votre CRPF s'adapte

La forêt privée régionale et son CRPF sont en pleine période de changement, voire même de mutation.

Des défis nouveaux apparaissent, se formalisent notamment autour de la mobilisation de bois, des évolutions climatiques, des services écosystémiques. Il s'agit de les intégrer dans nos actions tout en gardant la cohérence avec les enjeux majeurs traditionnels de développement de la gestion, des équilibres économiques et industriels, ou de la prise en compte du risque "incendie".

A l'heure des économies et des "restrictions budgétaires", la logique implique la définition de priorités claires. Les départs à la retraite récents représentent un flot continu (6 postes sur 19 entre janvier 2013 et juin 2015). Une connaissance forestière historique majeure s'envole progressivement du Centre. Mais l'arrivée de nouveaux ou de nouvelles technicien(ne)s, ingénieurs, ou secrétaire doit être prise comme une réelle opportunité d'adaptation.

Une organisation novatrice responsabilise l'équipe autour de 3 ingénieurs territoriaux : Marie Gautier (Alpes-Maritimes et Var), Pauline Marty (Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes) et Haïmad Baudriller-Cacaud (Bouches-du-Rhône et Vaucluse).

En parallèle, ils assurent une coordination thématique régionale :

- Documents de gestion durable et Formation pour Marie Gautier,
- R&D et Environnement pour Pauline Marty,
- Mobilisation et Territoires pour Haïmad Baudriller-Cacaud.

Cette équipe est enrichie par 3 ingénieurs responsables de projets : Camille Loudun-Hamon pour la communication et les projets environnementaux, Carole Penpoul pour les Plans de Développement de Massifs, et Nicolas Joly pour le Bois-énergie.

Pour les techniciens, l'orientation est clairement affichée d'agir au plus près des territoires et des propriétaires forestiers, par le biais d'une optimisation des secteurs. Enfin, la cellule administrative complète efficacement cette organisation.

Ce nouvel organigramme avec ces nouvelles personnalités vont apporter des idées, des expériences, du dynamisme, des projets, des partenariats.

Dans un proche avenir, les actions envisagées sont nombreuses : regroupement des propriétaires avec le nouvel outil GIEEF, modernisation de la communication, Plans ciblés de Développement de Massif, forte incitation aux plans simples de gestion, mobilisation de bois avec équilibre des usages (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie), multifonctionnalité...

Du "sang neuf", des challenges d'envergure, une situation financière difficile... Il faut savoir s'adapter.

Propriétaire de forêt, de bois, de parcelles... nous avons besoin de votre appui, de votre concours, pour transformer les "handicaps" apparents de la forêt méditerranéenne en opportunités de projets et d'actions pour constituer la forêt de demain...

Philippe Thévenet -
Directeur du CRPF ■

SOMMAIRE

Dossier : Syndicats de propriétaires 2-3

Economie : bois de montagne 4

La forêt privée régionale en 2014 (mémento) 5-8

Vie des organismes 9

Nouvelles juridiques 10

Lu pour vous 11

Rencontres 12



Syndicats de propriétaires privés,

Indispensable maillon de la chaîne forestière, les syndicats défendent les intérêts des propriétaires forestiers privés. Ils se sont regroupés sous une bannière commune et nationale pour être mieux reconnus : FRANSYLVA.

Représenter, défendre, animer, telles sont les tâches principales du syndicalisme forestier. Il a pour fonctions l'initiative, la représentation et la défense professionnelle.

Il a apporté sa contribution déterminante à la création des coopératives forestières, au régime fiscal de la forêt ou à la certification forestière. Il agit pour la simplification du cadre législatif et réglementaire pour les sylviculteurs, pour la production et la mobilisation de bois de qualité et pour la rémunération des services rendus par la forêt, afin de soutenir sa gestion durable et la qualité de ces services.

AU PLUS PROCHE DE VOUS

En région Provence Alpes Côte d'Azur, il existe un syndicat pour les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Var et un qui regroupe les adhérents des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse.

Ils sont au plus près des adhérents pour les défendre. L'adhésion à ces syndicats départementaux va de pair avec une assurance responsabilité civile de groupe.

AU NIVEAU NATIONAL

Au niveau national, le président de la fédération Forestiers Privés de France est l'interlocuteur privilégié des autorités publiques (gouvernement), d'autres fédérations professionnelles ou d'associations. Le soutien aux adhérents s'est traduit par la mise en place, au niveau national, d'un service économique et d'un service juridique qui répondent aux questions des propriétaires forestiers.

La fédération Forestiers Privés de France, adhérent à la Confédération européenne de la propriété forestière, est associée au débat mondial sur les forêts (gestion durable des forêts, protection de la biodiversité, lutte contre l'effet de serre, développement du commerce du bois).

Elle publie la revue « Forêts de France », dix numéros par an et diffuse de nombreuses informations par le biais de son site : www.foretpriveefrancaise.com.

La fédération regroupe sous la marque FRANSYLVA 18 unions régionales, 78 syndicats (inter-)départementaux soit 40.000 adhérents et 2,5 millions d'ha (1/5e de la surface des forêts privées).



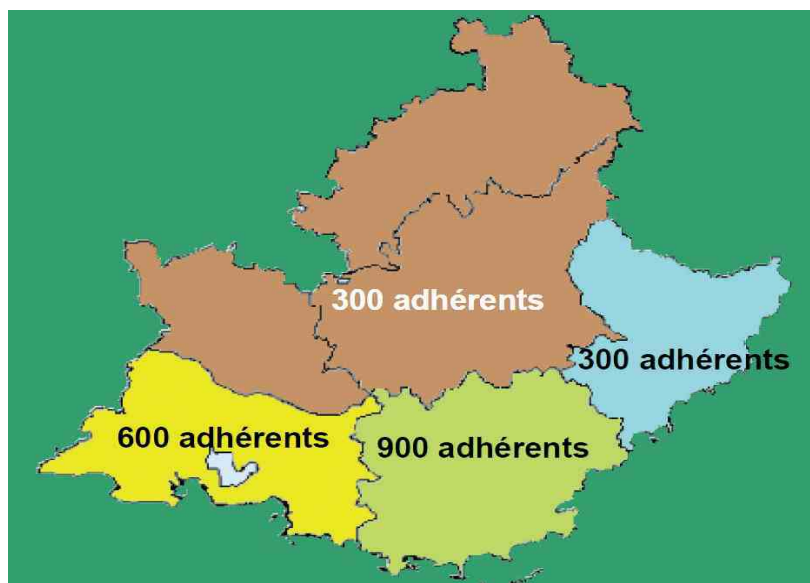
FRANSYLVA

ENTRE LES DEUX, L'UNION RÉGIONALE

L'Union Régionale (UR) rassemble les quatre syndicats départementaux. Chacun de ces syndicats choisit 3 membres pour intégrer l'UR. Le Président est élu parmi les 4 présidents des syndicats départementaux. Il a un mandat de 2 ans, renouvelable une fois. Les 3 autres présidents départementaux sont vice-présidents régionaux. Les axes de travail sont répartis comme suit :

- Var : animation, communication, synergie entre syndicats ;
- Bouches-du-Rhône : économie, social et services rendus ;
- Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Vaucluse : production et exploitation de bois ;
- Alpes-Maritimes : environnement, paysages et biodiversité.

Camille Loudun - CRPF



Répartition des syndicats départementaux sur la région
(source FRANSYLVA UR PACA)

CONTACTEZ LES SYNDICATS DE VOTRE DÉPARTEMENT

04-05-84 : Pdte Isabelle de Salve
Tél. : 04 92 74 80 31, courriel : syndicat.p.f.04.05.84@hotmail.fr

06 : Pdte Corinne Baillon-Dhumez
Tél. : 04 93 36 81 83, courriel : syndicat-06@foretpriveefrancaise.com,
site : www.foretprivee06.fr

13 : Pdt Gérard Gautier -
Tél. : 04 42 51 19 44, courriel : syndicat-13@foretpriveefrancaise.com

83 : Pdt Frédéric-Georges Roux -
secrétariat téléphonique les mardi et vendredi au 04 94 50 09 70,
courriel : spfsvar@sfr.fr

du département à la région

Ce polytechnicien s'est intéressé à la forêt après avoir repris en gestion une propriété familiale en 1998. Depuis, il a pris à bras le corps la question syndicale. Nous sommes allés à la rencontre de M. Roux sur sa propriété varoise pour qu'il nous présente les enjeux défendus par l'Union régionale qu'il préside.

DES DÉBUTS VAROIS

Après plusieurs années à s'occuper de sa forêt et à en rénover la desserte interne, il est invité en 2007 à une réunion du Syndicat du Var. Il s'étonne : "J'ai été élu administrateur le jour-même où je suis entré au syndicat !" Il s'attelle à dynamiser la communication auprès des syndiqués avec des supports spécifiques et à recruter pour grossir les rangs des "des bénévoles, motivés, dévoués, mobilisés" qui fondent le poids politique d'un syndicat.

SYNERGIE ENTRE LES SYNDICATS

Il devient Président de l'Union régionale en 2012. Il propose d'en rénover les statuts et met en place la nouvelle organisation présentée sur la page de gauche.

Il veut impulser une dynamique d'interaction entre syndicats départementaux pour une meilleure synergie afin de porter une campagne active de recrutement.

"Depuis 2014, nous élaborons des doctrines communes. Nous voulons mettre en place une communication régionale avec des pages départementales qui se caractérisera par des titres percutants, des illustrations choc, un style pédagogue, sans tabous, à la limite provocateur. Le tout sous une image commune : charte graphique autour de Fransylva".

Chaque syndicat départemental a pour l'instant son assurance en responsabilité civile, l'harmonisation de ces contrats sera un travail sur le long terme, de même que l'homogénéisation des cotisations.

UNE VISION RÉGIONALE

Forêt Privée : Quel est le rôle de l'Union régionale à l'échelle de PACA ?

F-G. Roux : "Au sein de l'Union régionale, nous y travaillons, avec l'État,

le Conseil Régional et de nombreux organismes constitués à cette échelle sur des sujets plus globaux... car, de plus en plus la région devient l'échelon qui s'imposera à nous même si, particulièrement en PACA, nos forêts sont très différentes d'un département à l'autre.

Le rôle des syndicats est de défendre la valorisation économique pour les propriétaires surtout dans le contexte actuel de gros projets de biomasse. L'Union régionale permet une meilleure visibilité au niveau régional et national afin de faire reconnaître les spécificités des forêts méditerranéennes."

UNE COLLABORATION AU SERVICE DES PROPRIÉTAIRES

FP : Et votre lien avec le CRPF ?

F-G. Roux : "Nous sommes aidés et assistés par le CRPF, dont nous sommes membres, élus par les propriétaires, de ce qui correspond au conseil d'administration et dont le vice-président est l'un d'entre nous."

Des réunions sont d'ailleurs régulièrement organisées conjointement par le CRPF et les Syndicats.

UN APPEL AUX PROPRIÉTAIRES

FP : Que souhaiteriez-vous dire aux propriétaires qui lisent ce journal ?

F-G. Roux : "Être syndiqué, c'est tout d'abord être représenté et défendu, que ce soit collectivement ou individuellement, c'est être informé, c'est être écouté et conseillé et, enfin (last but not least), c'est être assuré en Responsabilité Civile.



Frédéric-Georges Roux, Président de l'UR des Syndicats de Propriétaires Forestiers (Camille Loudun - CRPF PACA © CNPF)

Nous avons besoin de vous, de votre adhésion aux syndicats. Plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés, compris et respectés. Plus nous serons nombreux, plus nos forêts pourront être défendues, entretenues, développées, valorisées..."

Retrouvez toutes les informations sur l'Union Régionale sur son nouveau site : www.fransylva-paca.fr/wp.

Interview réalisée par
Camille Loudun - CRPF

A qui vous adresser ? Pour...	Syndicats	CRPF
Savoir que faire dans votre bois et comment y orienter la gestion		x
Obtenir un conseil technique		x
Vous informer sur les garanties de gestion durable (PSG, CBPS)		x
Vous informer sur la réglementation des coupes		x
Vous défendre, vous représenter	x	
Obtenir un conseil juridique, fiscal	x	
Assurer vos bois	x	
Défendre la meilleure valorisation économique de vos bois	x	

Mobiliser du bois en montagne

Le contexte montagnard nécessite une animation très spécifique, et chronophage, du fait d'un fort morcellement foncier. Une action du massif alpin a permis de réaliser une opération sur 2 ans.

En zone de montagne, les parcelles forestières privées sont de faibles surfaces et souvent morcelées ; de ce fait elles sont souvent inexploitées et non entretenues. Il est donc nécessaire de sensibiliser les propriétaires à la gestion de leur patrimoine et de faciliter leur regroupement pour mener des actions collectives et ainsi rendre exploitables leurs parcelles.

MOBILISATION ALPINE

C'est l'objet de l'opération "Accroître la récolte de bois en forêt privée dans 4 massifs des Hautes-Alpes" financée dans le cadre de la CIMA (Convention Interrégionale du Massif des Alpes) et du POIA (Programme Opérationnel Interrégional des Alpes) et menée en coordination entre le CRPF PACA, la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes et la coopérative Provence Forêt. Le syndicat des exploitants forestiers et scieurs de PACA a apporté son soutien à cette action.

UN TRAVAIL TERRITORIAL

Cette opération a été construite en collaboration avec 4 territoires motivés :

- le Champsaur-Valgaudemar,
- les Baronnies,
- le Beauchêne,
- l'Embrunais.

En effet, il existait une volonté commune entre les diverses collectivités (Conseil Régional, Conseil Général 05 et intercommunalités) de valoriser la ressource locale forestière notamment par le développement du bois énergie et du bois construction.

L'objectif d'accroître la récolte de bois locaux en forêt privée a été atteint puisque 18.811 m³ de bois ont ainsi pu être exploités sur les 4 massifs.

LES RÉSULTATS

- 128 propriétaires engagés dans l'opération ;

- 16 secteurs de regroupement réalisés ;
- 200 ha de forêt exploités et entretenus grâce à la mobilisation du bois ;
- 18.811 m³ de bois mis en vente ;
- 23 emplois (équivalents temps plein) induits pour l'exploitation du bois ;
- 11 entreprises d'exploitation forestière engagées.

Olivier Tacussel - CRPF



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



*Intervention forestière dans les mélèzes
(Gilles Bossuet - CRPF PACA © CNPF)*

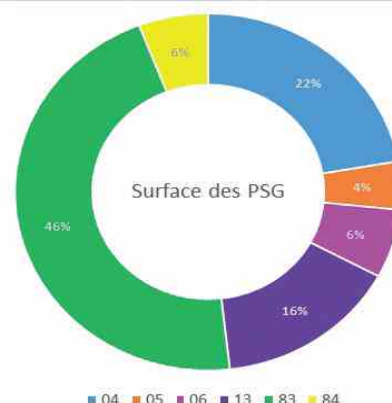


2015

La forêt privée de Provence Alpes Côte d'Azur

Aménagement forestier

Fin 2014, 1.177 propriétaires avaient fait agréer leur Plan Simple de Gestion pour 133.887 ha, 296 adhèrent à un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles pour 2.677 ha et 156 propriétés ont signé un Règlement Type de Gestion pour 976 ha.



Nombre et surface des Plans Simples de Gestion à la fin de l'année 2014 (source : CRPF PACA).



Photo :
Camille Loudun -
CRPF PACA © CNPF

Regroupement

Les techniciens ont suivi 7 associations syndicales qui gèrent plus de 6.000 ha, dont une nouvelle, nommée "ASL de la Laye et du Lauzon" (04), avec un objectif de mobilisation de bois-énergie. Plusieurs opérations groupées de mobilisation de bois, soutenues par divers financeurs, ont impliqué 102 propriétaires sur 261 ha. Elles sont situées dans le Var (PDM Dracénie et Comté de Provence), les Alpes-Maritimes (Conseil Général et PNR des Préalpes d'Azur) et les Bouches-du-Rhône (Proforbiomed).



Photo :
Jean-Marc Corti -
CRPF PACA © CNPF

Recherche et développement

Le CRPF a commencé à travailler avec l'association Forêt Modèle de Provence sur la valorisation des peuplements de pins parasols par le développement d'une filière locale de pignons. Une tournée a été organisée en Toscane fin 2014 pour comparer divers scénarios économiques de gestion, de récolte et de transformation, et pouvoir communiquer les résultats auprès des propriétaires intéressés.

Sensibilisation et formation

Deux cycles de formation FOGFOR ont eu lieu en 2014 rassemblant 25 propriétaires qui ont été formés à l'utilisation du GPS en forêt. Une journée de formation à la prise en compte de la biodiversité a également été organisée et une plaquette de sensibilisation à la préservation des vieux arbres a été produite. De plus, 10 journées de sensibilisation à des thématiques variées ont réuni près de 250 propriétaires, avec un succès particulier pour celle sur les chemins en forêt.



Photos :
Louis Amandier -
CRPF PACA © CNPF

Aménagement rural

Deux programmes européens auxquels le CRPF participait se sont terminés l'an dernier : PROFORBIOMED, qui s'intéressait à la problématique du bois-énergie, et MEDLAND 2020, qui synthétisait les résultats de plusieurs projets européens sur la valorisation des espaces ruraux. Les deux actions se sont clôturées par des séminaires internationaux associant l'ensemble des partenaires et notamment les territoires. Une autre action de coopération a associée 3 CRPF (dont le nôtre) et 4 territoires pour étudier les actions de regroupement de gestion ou du foncier en forêt.

Un plan d'action a été mis au point par la cellule régionale biomasse créée par le Préfet de Région pour s'adapter au contexte nouveau d'implantation de deux centrales susceptibles de consommer d'importantes quantités de biomasse forestière. Tous les acteurs ont été impliqués. A ce jour, aucun financement spécifique n'a été prévu et on a même constaté une diminution de 15% de l'enveloppe du prochain programme FEADER, 9 millions pour la forêt et la filière-bois.

Redonner à la forêt régionale la place qu'elle mérite (second taux de boisement en France), telle sera une des tâches de l'interprofession créée en janvier 2015.

Les partenariats entre forestiers des pays méditerranéens se sont développés notamment à l'occasion du projet européen MEDLand dont notre centre était partenaire. De même, à l'occasion d'un projet InterGAL financé sur des fonds LEADER, nous avons travaillé utilement avec deux autres CRPF (Languedoc-Roussillon et Lorraine-Alsace) sur le thème du morcellement de la forêt privée.

A noter pour 2014, un niveau historiquement bas des surfaces boisées incendiées (255 ha !).

Acquisition de foncier et échange amiable en forêt privée - Hautes-Alpes

Une opération pilote de développement forestier couplée à une action de restructuration foncière en forêt privée a été conduite avec la SAFER, le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture sur la commune de La Faurie. A ce jour, 9 propriétaires ont manifesté leur intérêt pour un travail de restructuration sur 230 ha pour 640 parcelles. Le bilan de cette opération qui sera poursuivie en 2015 a permis de définir les conditions qui favorisent sa réussite :

- Tout d'abord l'implication de la municipalité et en particulier du maire.
- Ensuite, la réalisation préalable d'une opération groupée d'amélioration sylvicole avec vente en commun des produits ce qui permet de s'affranchir du facteur économique de la valeur du bois sur pied dans les échanges.
- Il est préférable que le nombre de propriétaires souhaitant participer aux échanges soit réduit.

L'opération a mis en évidence certains freins : l'attachement patrimonial des propriétaires et leur grand nombre, ce qui implique une phase d'animation et de prospection chronophage qui peut engendrer des coûts nécessitant des financements supplémentaires conséquents.

Plans de Développement de Massif (PDM) bien coordonnés avec les territoires - Var

Deux PDM sont en cours d'animation sur le département de Var, l'un sur la Communauté d'Agglomération Dracénoise (16 communes), l'autre sur la Communauté de Communes du Comté de Provence (13 communes), en étroite collaboration avec ces collectivités et le Conseil Général. L'animation a abouti en 2014 à l'augmentation du taux de réalisation des Plans Simples de Gestion de 5%, et à la mise en place de regroupements ponctuels de propriétaires pour mobiliser du bois dans des secteurs choisis selon deux modalités.

- Soutien aux ouvrages DFCI pour accroître leur efficacité en réalisant des éclaircies le long des linéaires débroussaillés. Ces actions se font en étroite collaboration avec les animateurs de Plan de défense contre l'incendie pour les pistes DFCI ou bien ceux du Conseil Général pour les routes départementales.
- Exploitation du diagnostic du PDM pour mobiliser du bois dans les zones très boisées identifiées. Cela permet d'alimenter la filière bois, mais également de sensibiliser les "petits" propriétaires à la gestion forestière.

Les regroupements ont concerné 121 propriétaires pour une surface prospectée de 450 ha sur l'ensemble de ces deux secteurs pour une surface de 100 hectares.

Etude de la forêt privée du Ventoux - Vaucluse

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV), en phase de préfiguration de parc naturel régional, a confié au CRPF le diagnostic des forêts privées du territoire. Elles représentent près de 60 % des surfaces forestières, sont mal connues et peu valorisées et comptent près de 6.000 propriétaires forestiers de plus de 1 ha avec une proportion importante de grandes propriétés. Ce travail a été mené en concertation avec des acteurs du territoire (notamment les élus) et complété par des études de spécialistes (Coopérative Provence Forêt, Alcina, CERPAM, Avisilva) touchant à la multifonctionnalité (filiale bois locale, potentiel trufficole en forêt, sylvopastoralisme, sylviculture "irrégulière et continue"). Il fait ressortir une diversité d'essences et de contextes : zones au morcellement important avec de jeunes peuplements de pins d'Alep (enjeux paysagers, DFCI), plateau avec de grandes propriétés et de bons potentiels forestiers, secteurs au relief accidenté et aux enjeux environnementaux forts. Ces éléments ont été traduits sous forme de cartes et de fiches pour sensibiliser les acteurs locaux et des propositions d'actions ont été faites au SMAEMV dans un objectif partagé de susciter une culture forestière sur le territoire et d'accompagner une politique territoriale de valorisation des forêts privées.

Opération coordonnée forêt privée et forêt publique, éleveurs et chasseurs à Gréolières - Alpes-Maritimes

La commune de Gréolières, du fait de sa surface, de son gradient altitudinal et de sa topographie, présente une faune très diversifiée menacée par la fermeture des milieux. L'abandon par le troupeau des zones ouvertes non connectées entre elles à cause de la présence du loup accroît cette tendance. Le CRPF, le CERPAM et la Fédération des Chasseurs ont souhaité coordonner leurs actions sur la commune pour concilier production de bois, amélioration des zones de forêts résineuses denses exploitables, maintien et re-connection des zones ouvertes, au lieu-dit " plan du Peyron ". Une nouvelle appropriation de l'espace par le troupeau et la faune sauvage, qui bénéficiera d'un espace de quiétude est également proposée. L'ONF qui souhaitait programmer 30 ha de coupes en forêt communale s'est joint à cette réflexion. Grâce à une forte implication du Maire et de tous les partenaires et à la suite d'une réunion d'information des propriétaires, l'opération portera sur environ 70 ha chez une trentaine de propriétaires. Sur les secteurs à fort enjeu pastoral, une intervention de Force 06, l'équipe des forestiers sapeurs du département, a été obtenue par la commune pour rendre les parcelles rapidement utilisables pour le troupeau après débroussaillage.

Un PSG groupé pour une gestion paysagère dans un site classé - Vaucluse

Les communes de Roussillon, Goult et Gargas (Vaucluse) présentent des collines ocreuses célèbres et classées au titre de la loi paysage. L'abandon de terrains entretenus, de petite taille, couplé à une forte dynamique de végétation et une absence de gestion, a entraîné un enrésinement et le masquage progressif des falaises d'ocres. Sous l'impulsion du CRPF, l'ASLGF du massif des Ogres est née dans le cadre du projet européen Qualigouv, porté par le PNR du Luberon. 104 propriétaires se sont regroupés pour gérer en commun 450 ha, selon un PSG concerté à forte composante paysagère, résultat d'une concertation préalable et continue avec les propriétaires, élus, DREAL et PNR du Luberon, animateur du site Natura 2000. Le PSG a reçu un accueil favorable de la commission des sites. Une première opération démonstrative a eu lieu hors du site classé : une éclaircie paysagère de 21 ha chez 10 propriétaires, soit plus de 800 tonnes de plaquettes produites et un travail méticuleux de finition des chantiers (sortie des houppiers pour le paysage et la DFCI). Deux contrats Natura 2000 sont également en cours d'instruction (îlots et arbres sénescents). L'ASL, certifiée PEFC, pourra servir d'interlocuteur pour la réalisation d'actions de l'Opération Grand Site en cours avec, qui sait, la mise en place de Paiements de Services Environnementaux !

Chêne blanc et changement climatique - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une étude relative au changement climatique et au chêne pubescent sur la région PACA a été conduite en partenariat avec l'IDF et grâce à des financements du Conseil Régional. L'objectif est de préciser l'aire climatique du chêne pubescent en tenant compte du changement climatique. Une analyse fut réalisée en se basant sur les données climatiques géo-référencées (de Météo France) et sur l'état sanitaire du chêne. Ce croisement a permis d'aboutir à une carte précisant les zones où une vigilance particulière doit être apportée au chêne sur le risque de dépérissement causé par des sécheresses. Des recommandations pour la gestion des peuplements en place furent formulées. Cette étude contribue aux travaux en cours à l'échelle nationale dans le cadre de Bioclimsol, outil qui a pour objectif de préciser en un lieu donné, les essences climatiquement à leur place.

Enseignement des FOGFOR GPS et redécouverte des limites de propriétés - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Depuis 2013, 4 Fogfor GPS ont été suivis par 56 propriétaires. L'objectif de ces stages est atteint : ils retrouvent leurs limites de propriétés. Les retours des stagiaires après quelques mois sont encourageants : ils ont réalisé des coupes, réglé à l'amiable des petits litiges de limite avec leurs voisins et parfois découvert qu'ils n'étaient pas propriétaires là où ils pensaient ! L'obstacle de la méconnaissance de ces limites est un véritable frein à la gestion forestière et il est en partie levé par ces formations que nous allons poursuivre en 2015.

Exploitation d'arbres entiers - Bouches-du-Rhône

Le projet Stratégique européen "Proforbiomed" vient de se terminer. Dans ce cadre, le CRPF a pu mettre en évidence l'intérêt des chantiers d'exploitation d'arbres entiers où tout ou partie des arbres sont débardés en conservant leurs branches qui seront déchetées avec les troncs. Cela permet la récolte d'un volume supplémentaire et résout le problème des rémanents laissés sur les coupes. Des peuplements jusque-là inexploités, car non rentables économiquement peuvent ainsi être valorisés, notamment pour alimenter d'importantes chaufferies au bois. Néanmoins, une question demeure en suspens : l'extraction des rémanents est-elle à préjudiciable l'amendement organique du sol ? Au cours de ce projet, le CRPF s'est associé au cabinet d'étude Alcina pour mener une série de trois chantiers pilotes et organiser des réunions de démonstration " sur site " pour les propriétaires, mais aussi les professionnels de la filière et les élus. Les trois chantiers pilotes ont permis d'exploiter 48,2 ha de pinède en éclaircie, dans des zones jamais travaillées, pour un volume de bois mobilisé de l'ordre de 2 000 m³.

MEDLAND 2020

UNE JOURNÉE PHARE À LA VILLA MEDITERRANÉE

Le 18 Septembre, le CRPF a organisé le séminaire final du projet européen MEDLAND 2020 à la Villa Méditerranée (Marseille). Ce projet capitalisait les résultats de treize projets MED liés à la valorisation des espaces ruraux méditerranéens. Les projets capitalisés proposaient des analyses et des propositions de solutions innovantes sur les thèmes suivant :



Villa Méditerranée
Camille Loudun - CRPF PACA © CNPF

- Gouvernance ;
- Gestion des risques ;
- Développement local ;
- Economie verte.

Plus de deux cents experts, venus de tout le pourtour méditerranéen se sont retrouvés pour assister à cette journée riche en débats et en échanges concrets et productifs.

UN VILLAGE DES INITIATIVES EUROPÉENNES

La journée a commencé par la présentation des résultats du projet, parmi lesquels un e-book concentrant toutes les recommandations et les retours d'expériences des différents projets capitalisés, disponible à l'adresse suivante : <http://fr.calameo.com/read/002729367d2df625e0f9d>.

Après cela, une table ronde réunissant trois spécialistes a proposé un regard croisé du politique, du sociologue et du scientifique sur la question de l'avenir des espaces naturels et forestiers méditerranéens face au changement climatique et aux nouvelles demandes de la société.

Après un repas convivial proposé dans la salle haute de la villa avec une vue panoramique sur Marseille et la Côte Bleue, les participants ont pu rencontrer les acteurs des 13 projets européens afin de bénéficier des nombreux acquis de ces projets au cours du "village des initiatives".

Les thématiques abordées par les projets capitalisés étaient nombreuses, et avaient comme point commun de concerner l'utilisation des espaces ruraux méditerranéens :

- Forêt : valorisation de la biomasse forestière en énergie renouvelable, adaptation au changement climatique, mise en place de contributions pour services rendus par la forêt, prévention contre les incendies...
- Plantes aromatiques, médicinales et à parfum : innovations, valorisation...
- Tourisme : initiatives de tourisme durable,
- Agriculture : structuration de l'agriculture périurbaine,
- Meilleure gestion des sols (une richesse oubliée) dans les périphéries des villes,
- Meilleure gouvernance dans les espaces naturels protégés.



Présentation des résultats
Camille Loudun -
CRPF PACA © CNPF

Quatre villages thématiques étaient installés au sein de l'agora de la villa, chacun voyant se succéder quatre interventions tout au long de l'après-midi. Chacun pouvait ainsi sélectionner les présentations qui l'intéressaient le plus et le grand espace offert par l'Agora permettait aux participants de continuer à échanger avec les exposants en dans un cadre plus informel.

DU TERRAIN DANS LES OCRES



Ogres
Camille Loudun -
CRPF PACA © CNPF

Le lendemain, une visite de terrain a permis aux participants de découvrir une gestion multifonctionnelle de la forêt méditerranéenne à travers l'ASL de Roussillon. Ce site a été le support d'actions pilotes de plusieurs projets capitalisés dans MEDLAND 2020 : gouvernance proche du terrain en regroupant les propriétaires en leur faisant signer un plan de gestion forestier environnemental et paysager commun, en valorisant le bois énergie et en amorçant une contribution pour les services fournis par la forêt dans ce haut lieu touristique.

ADF 04

Des nouvelles d'une association de propriétaires toujours très active : l'Association Départementale Forestière des Alpes de Haute-Provence...

Initialement créée en 1987 par un petit groupe de propriétaires forestiers très motivés, cette association, appelée ADDER (Association Départementale pour le Développement des Eclaircies Résineuses) avait pour objectif premier de développer et de favoriser la réalisation des premières éclaircies résineuses dans de jeunes bois issus le plus souvent d'anciens contrats FFN. Aidé par Monsieur Roux, ancien technicien du CRPF, de nombreux dossiers de financement ont permis, en quelques années, d'éclaircir plus de 200 ha de jeunes futaies de pin noir et de créer près de 8 km de piste permettant l'accès à ces peuplements.

En 1998, afin de répondre à une demande de travaux plus diversifiés, tels que les plantations, le débroussaillage, la desserte, les tailles et élagages de feuillus précieux, la création de points d'eau...les statuts de l'association sont révisés et modifiés en conséquence. Elle prend alors le nom de " ADF 04 ".

Cette association toujours très active, compte 23 adhérents pour une surface de 1620 ha. Elle permet le plus souvent de servir d'intermédiaire entre les financeurs publics et le propriétaire. Son intérêt premier est d'intervenir dans le cas de travaux non éligibles aux aides financières, du

fait d'une trop petite surface par exemple (moins de 4 ha). Avec le concours des techniciens du CRPF qui réalisent le plus souvent les diagnostics forestiers nécessaires, elle tente alors de regrouper les petits propriétaires ayant les mêmes objectifs de travaux permettant d'atteindre le seuil d'éligibilité. Elle met en forme le programme de travaux annuels chez ses adhérents, monte les dossiers de demande de financements et coordonne les travaux entre le maître d'œuvre et l'entrepreneur.

Si vous aussi, propriétaires forestiers, souhaitez rejoindre l'ADF04, ou tout simplement avoir d'autres informations, alors n'hésitez pas, contactez les techniciens du CRPF au 04.92.31.64.81 (Marie-Laure Gaduel) ou son président, Michel Garron au 06.83.30.82.72.

Marie-Laure Gaduel - CRPF



Réalisation de l'ADF 04 :
en haut, 1ère éclaircie résineuse ;
en bas, plantation de feuillus précieux (noyers, merisiers érables...)
Marie-Laure Gaduel -
CRPF PACA © CNPF

POUR S'INFORMER

Des changements au CRPF PACA

Ce début d'année 2015 a vu le départ à la retraite de deux ingénieurs : Louis-Michel Duhén et Bernard Cabannes.



Louis-Michel Duhén (en haut) et Bernard Cabannes (en bas) lors de leurs départs respectifs



Un nouvel ingénieur nous a rejoint depuis mai. Venu du CRPF de Corse, Haïmad Baudriller-Cacaud, connaît bien le fonctionnement de notre organisme et les problématiques méditerranéennes. Il avait notamment travaillé à l'ASL de la Suberaie varoise.

Olivier Martineau (en haut) et Bernard Petit (en bas) - CRPF PACA © CNPF

PEFC PACA

Christian SALVIGNOL a été élu président de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur lors du dernier conseil d'administration du 2 juillet 2015. Il y remplace le président du CRPF PACA, Daniel QUILICI. Il représente l'Interprofession Régionale Forêt Bois au sein de l'association et est par ailleurs directeur du CENTRE FORESTIER (La Bastide-des-Jourdans).

Site internet

L'Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Privés a créé son site internet : www.fransylva-paca.fr/wp (plus d'informations dans le dossier du journal pages 2 et 3).

Bail de chasse : sujet qui réunit

Le 3 juin dernier au Luc, le CRPF et les syndicats de propriétaires ont organisé une réunion sur cette thématique qui a rassemblé une quarantaine de propriétaires...

Le bail de chasse définit les relations entre le propriétaire forestier et les chasseurs locataires. Nicolas Rondeau, juriste de la Fédération des Forestiers Privés de France, a réalisé ce jour-là une présentation des principaux points d'attention à avoir sur le sujet.

DROIT DE CHASSE

Le droit de chasse n'a pas de définition légale propre. C'est une partie du droit de propriété, dans sa conception moderne issue de la Révolution : considéré comme droit naturel, imprescriptible, inviolable et sacré dans Déclaration des Droits de l'Homme, il est défini dans le Code Civil comme la possibilité de "jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue".

Le propriétaire a donc le droit de chasser, mais il est aussi détenteur du droit de chasse, c'est-à-dire qu'il peut autoriser certaines personnes à chasser sur ses terres. Attention, droit de chasse et droit de chasser sont différents, le dernier ne pouvant être loué ou transmis, car il est personnel et représente la relation entre le titulaire du droit de chasse et la personne autorisée à chasser. Par exemple, le fermier est titulaire du droit de chasser sur les terres agricoles qu'il loue ou encore, le propriétaire peut décider de conserver le droit de chasser dans le bail.

Un bail de chasse est exclusif. Cependant, la location du droit de chasse ne veut pas dire location exclusive de l'espace. En effet, il peut y avoir un autre locataire de l'espace s'il y a location d'un autre droit : c'est notamment le cas pour du pâturage.

LA LOCATION D'UNE "CHOSE"

Le bail de chasse se rapporte à l'article 1709 du Code Civil traitant de la "location des choses". Il engage les deux parties et implique nécessairement une rémunération. C'est un bail très souple car peu de règles sont imposées par la loi. Il peut être verbal ou écrit.

En cas de conflit, si le bail est verbal, on applique le Code Civil. Ce qui revient, en

termes de durée, à le considérer comme un bail annuel (une saison de chasse). Le bail écrit permet d'être plus clair, car les détails sont consignés noir sur blanc. Il peut être passé par acte authentique chez le notaire ou sous seing privé. La publicité foncière est nécessaire si le bail est supérieur à 12 ans. De manière générale, l'enregistrement et la publicité foncière permettent une opposabilité aux tiers et évite l'expulsion en cas de vente.

LOCATION = LOYER

Plusieurs propriétaires peuvent faire un même bail et être solidaires. Les preneurs à bail peuvent être une ou plusieurs personnes physiques ou une personne morale (société de chasse).

Le bail doit prévoir une location exclusive du droit de chasse, sur un territoire défini, de préférence sans garantie de contenance. Il est possible d'y intégrer un état des lieux des dépendances (équipements servant à la chasse, relai de chasse...).

Sa durée peut être déterminée ou indéterminée (soit qu'il n'indique pas de terme, soit qu'il soit verbal). Pour ce dernier, si congé n'est pas donné 6 mois avant le terme, il est reconduit d'office.

La rémunération est indispensable dans bail (sinon c'est un prêt à usage). Le loyer est libre, en argent et/ou nature, et peut avoir des clauses d'indexation ou de révision. Attention, il faut éviter de mettre des travaux comme paiement en nature (présomption de salariat). Par contre, rien n'empêche de préciser la nature des réparations ou des aménagements locatifs.

L'inexécution du contrat par l'une ou l'autre des parties peut entraîner sa résiliation (non-paiement du loyer par exemple). La destruction par cas fortuits (incendie par exemple) permet d'obtenir la résiliation ou la diminution du prix de la location (art. 1722 du Code Civil).

BIEN PRÉCISER LES CONDITIONS

Le bailleur doit délivrer la "chose" en "bon état de réparation" et permettre une jouissance paisible (sans entrave) du preneur. Il est important de bien détailler les conditions dans le bail et notamment le fait que la propriété puisse être le lieu d'autres activités (gestion forestière, pastoralisme, passage de randonneurs...). Attirer l'attention dans le bail que les peuplements peuvent être l'objet de coupes facilitera les interventions forestières. Les conditions de chasse peuvent être précisées (nombre de chasseurs, type de chasse, utilisation des chemins...). Le bailleur peut également se réserver un droit de chasser pour lui et ses invités...

ÉLÉMENTS SUR LA FISCALITÉ

Les revenus sont à déclarer au titre de l'impôt sur le revenu. Ce sont des revenus fonciers : si les revenus fonciers du foyer fiscal sont inférieurs à 15.000 euros, le régime du micro-foncier s'appliquera ; au-dessus de 15.000 euros, c'est le régime réel.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre syndicat ou la Fédération des Forestiers Privés de France.

Camille Loudun - CRPF

à partir de l'exposé de N. Rondeau



**Conférence de Nicolas Rondeau le 3 juin dernier
(Bernard Petit - CRPF PACA © CNPF)**

CATALOGUE DE L'IDF ET NOUVELLE PUBLICATION RÉSINEUSE

Retrouvez le catalogue des publications de l'IDF sur la librairie en ligne du site www.foretpriveefrancaise.com.

Vous trouverez notamment le nouveau et troisième tome de la collection " Les résineux " de Philippe Riou-Nivert.

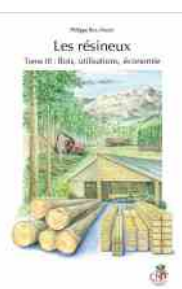
Il expose les possibilités et débouchés offerts par les bois résineux et apporte une vision ample et actualisée de leurs utilisations.

Ce livre pratique et complet est bâti en 3 chapitres pour un maximum de clarté :

1. Le bois : caractéristiques et qualités, reconnaissance visuelle.
2. Les utilisations : mise en œuvre du bois

résineux, procédés industriels et chaînes de production.

3. L'économie : synthèse unique et récente sur tous les aspects de la filière résineuse en France, en Europe et dans le monde.



L'ouvrage rassemble l'information la plus récente sur les bois de résineux et apporte un éclairage nouveau grâce à une iconographie exceptionnelle.

Edition IDF - 39 euros

FORÊT ENTREPRISE, L'APPLICATION !

Lisez Forêt-Entreprise sur votre smartphone ou sur votre tablette !



Recherchez les articles qui vous intéressent (tous les numéros depuis avril 2006) et naviguez dans le contenu de la revue

du bout des doigts. Retrouvez également le "Vocabulaire forestier" et le "Guide de l'expérimentation". La librairie des forestiers et des amoureux de la forêt va s'enrichir encore. Téléchargez gratuitement l'application, et donnez votre avis !

Jusqu'à 36% d'économies !

- de 1,99 euros (anciens numéros) à 7,99 euros le numéro au lieu de 12,50 euros

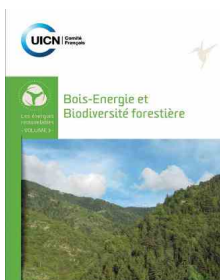
- 43,99 euros / an l'abonnement numérique au lieu de 48 euros / an

L'application elle-même est gratuite, et plusieurs numéros sont libres d'accès.



EN SAVOIR PLUS...

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a sorti le 3ème volume des éditions Énergies Renouvelables "Bois-Énergie et Biodiversité forestière"



L'ouvrage dresse un état des lieux au niveau national des connaissances de l'impact du

développement du bois-énergie, dans le cadre d'un besoin croissant en énergies durables, sur les différents compartiments des écosystèmes forestiers, et donc d'évaluer la durabilité de cette énergie.

A télécharger sur :

www.uicn.fr/IMG/pdf/Energies_renouvelables_Bois-m6.pdf

PRÉVENTION DES FEUX

Voici une plaquette de communication sur la prévention des feux de forêts dans le Var, qui détaille et illustre les règles de prudence et la réglementation à respecter en la matière. Élaborée par la DDTM, elle est téléchargeable sur :

www.var.gouv.fr/prevention-des-feux-de-foret-tous-concernes-a4806.html



7, impasse Ricard Digne

13004 Marseille

Tél : 04 95 04 59 04

Courriel : paca@crpf.fr

Site internet :

www.ofme.org/crpf

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N° 33, 2015

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur, délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (Établissement public national)

Directeur de la Publication : P. THEVENET

Rédaction et composition :

C. LOUDUN-HAMON, B. PETIT

Imprimé sur du papier PEFC

Crédits Photos : CRPF

Impression : Imprimerie Estampille Provençale 13004 Marseille

Date de dépôt légal : 12 février 2007

N° ISSN 1762-9276

RÉGION

Ingénieur 13-84 - Mobilisation et Territoires
haimad.baudriller-cacaud@crpf.fr -
06 68 02 98 94

**Ingénieur 06-83 - Documents de gestion et
Formation :**
marie.gautier@crpf.fr - 06 84 50 22 43

Ingénieur 04-05 - R&D et Environnement :
pauline.marty@crpf.fr - 06 01 32 24 29

Ingénieur thématique Bois-énergie :
nicolas.joly@crpf.fr - 06 28 58 05 71

**Ingénieur thématique Communication et
Projets environnementaux :**
camille.loudun@crpf.fr - 06 74 89 18 76

Ingénieur thématique PDM :
carole.penpoul@crpf.fr - 06 75 69 61 64

•ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél : 04 92 31 64 81 - lundi
marie-laure.gaduel@crpf.fr - 06 73 48 22 72
stephane.nalin@crpf.fr - 06 75 69 61 63
alexandre.jourdan@crpf.fr - 06 28 58 05 61

•HAUTES-ALPES

tél : 04 92 45 00 78 - lundi matin
catherine.michel@crpf.fr
olivier.martineau@crpf.fr - 06 75 69 61 75
olivier.tacussel@crpf.fr - 06 75 69 61 73

•ALPES-MARITIMES

pierre.fauray@crpf.fr - 06 75 69 61 74

•BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 95 04 59 04 - lundi après-midi
pierre.delenne@crpf.fr - 06 19 15 18 12
patrice.devallois@crpf.fr - 06 75 69 61 71

•VAR

tél : 04 94 50 11 53 - lundi
jean-marc.corti@crpf.fr - 06 73 48 22 35
joel.perrin@crpf.fr - 06 01 32 12 21

•VAUCLUSE

lundi après-midi
michel.rolland@crpf.fr - 06 75 69 61 72
bernard.petit@crpf.fr - 06 08 68 13 01

Avec la participation
financière de la :

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les nouvelles technologies se développent pour le porter à connaissance et la gestion en forêt privée. Votre CRPF et le CNPF développent des formations et des outils nouveaux pour mieux vous faire connaître la forêt.

DE L'ORDINATEUR...

De nos jours, on commence par surfer sur internet avant même d'aller en forêt. Alors pour faciliter l'information des propriétaires, nos sites se mettent à jour et se dynamisent en 2015. Le CRPF PACA va renouveler son site internet au sein d'une plateforme nationale rassemblant l'ensemble des organismes de la forêt privée. Cette dernière accueillera prochainement un site de formation en ligne dédié aux propriétaires. L'idée est de faciliter l'accès à l'information des propriétaires via des approches ludiques et de leur proposer un niveau supplémentaire de formation avec des outils d'apprentissage par vidéos et présentations dynamiques.

... À LA FORÊT

Cette information dématérialisée est complémentaire de cycles de perfectionnement présentiels faisant le lien entre l'écran et le terrain. Ainsi le CRPF PACA organise chaque année un FOGFOR (cycle de FORMation à la GEstion FOrestière) sur l'utilisation du GPS pour les propriétaires.

Le premier pas vers la gestion est de savoir où sont ses parcelles. Beaucoup de propriétaires héritent de parcelles forestières et ne savent pas précisément où elles se trouvent. Ils sont donc particulièrement intéressés

Vous pouvez déjà accéder sur www.ofme.org/crpf/fiches.php à un corpus de fiches répondant à vos principales questions. Des vidéos sont aussi en ligne, tant en Provence-Alpes-Côte d'Azur ("L'exploitation forestière, outil des sylvicultures méditerranéenne" visible sur <https://vimeo.com/115981323>) que dans d'autres régions (CRPF Ile-de-France Centre, "De l'arbre à la planche").

Ce travail rejoint celui d'autres pays qui ont aussi pris le parti de la modernité et des outils qu'elle procure pour sensibiliser à la gestion forestière, comme en Belgique avec le site www.jemeformepourmaforet.be ou en Suisse avec des vidéos sur l'utilisation du bois local.

de pouvoir les situer grâce à des outils simples comme les GPS de randonnée, de réaliser un certain nombre de diagnostics en ligne avec des sites comme Géoportail et de vérifier ensuite sur le terrain.

Ils peuvent ainsi planifier des interventions forestières en limitant le risque de travailler chez le voisin, inventorier les éléments de leur forêt contribuant à la biodiversité (arbres sénescents, mares), localiser les équipements (chemins, protection contre les incendies...).

CONTACTEZ-NOUS ET RECEVEZ PAR MAIL UNE CARTE POSTALE FORESTIÈRE !

Retrouvez toutes les informations qui concernent votre CRPF sur notre site actuel (nouveau site en 2016) et **recevez une carte postale virtuelle pour rester informé de nos actions et de vos prochaines journées sur la forêt en nous envoyant votre contact et votre adresse mail à paca@crpf.fr.**

Camille Loudun - CRPF

PARTICIPEZ AU FORUM FORÊT 2015 !

À l'approche de la Cop21, un forum pour faire rayonner les actions entreprises pour l'atténuation du changement climatique, en faisant émerger des 4 coins de la France les solutions qui existent en forêt pour optimiser la séquestration du carbone et adapter les forêts au changement climatique.

13 Novembre 2015 à Paris
www.forumforet.com